

04 oct 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 4 octobre 2002.](#)

Cartes d'identité pour les Belges à l'étranger

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les registres consulaires de la population et la délivrance de cartes d'identité pour les Belges résidant à l'étranger.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les registres consulaires de la population et la délivrance de cartes d'identité pour les Belges résidant à l'étranger.

Ces cartes d'identité seront fournies à tous les Belges de 12 ans accomplis, inscrits dans les registres d'un poste consulaire belge. Le projet d'arrêté royal institue un système de carte d'identité calquée au maximum sur celui en vigueur en Belgique. Un contrat concernant la production de ces documents sera négocié avec la firme IDOC S.A. Cette firme produit déjà les cartes d'identité dans notre pays. Un crédit de 310.000 euros est déjà inscrit au budget 2002 des Affaires étrangères, pour financer le premier lot de 75.000 cartes d'identité. Au stade actuel, plus de 400.000 Belges sont déjà inscrits dans les registres consulaires et les projections font apparaître qu'environ 60.000 compatriotes doivent encore s'y ajouter.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe